

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

EUR 65/008/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 16/04 (EUR 65/001/2004 du 13 janvier 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRISONNIER D'OPINION

**EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE Zoran Vraniskovski (h), responsable religieux  
DE MACÉDOINE**

Londres, le 2 février 2004

Le 30 janvier, Zoran Vraniskovski, également connu sous les noms d'évêque Jovan et de métropolite Jovan, a été libéré. Il avait été arrêté une première fois le 11 janvier, en même temps que quatre moines et sept religieuses, après avoir tenu un service religieux dans son appartement. Toutes les personnes interpellées ont été relâchées au bout de trente heures, mais Zoran Vraniskovski a de nouveau été appréhendé le 12 janvier et inculpé d'« incitation à la haine, à la discorde ou à l'intolérance nationale, raciale ou religieuse » au titre de l'article 319 du Code pénal.

Amnesty International pense que Zoran Vraniskovski a été arrêté parce qu'il était favorable à l'idée de placer l'Église orthodoxe macédonienne sous l'autorité de l'Église orthodoxe serbe. Cette proposition, formulée en mai 2002, avait publiquement été acceptée par Zoran Vraniskovski le 29 juin 2002.

En juillet 2002, cependant, l'Église orthodoxe macédonienne a démis l'évêque Jovan de ses fonctions. Accusé d'être un « traître », il a été interdit d'exercer toute activité religieuse dans les églises de Macédoine. Un grand nombre de Macédoniens voient dans son attitude une atteinte à l'identité nationale, et son action a déclenché une vive polémique dans le pays.

**Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Zoran Vraniskovski. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites que vous vous réjouissez de la remise en liberté de Zoran Vraniskovski ;

– demandez instamment que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées.

### APPELS À :

#### Ministre de la Justice :

Ixhet Memeti  
Minister za Pravda  
Dimitrie Chupovski 9  
1000 Skopje, Macédoine

**Télégrammes** : Minister of Justice, Ixhet Memeti, Skopje, Macédoine

**Fax** : +389 23 226 975 (si un correspondant vous répond, dites « *I would like to send a fax* » pour que l'on établisse la connexion avec le télécopieur)

**Formule d'appel** : *Dear Minister of Justice, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Responsable de la Division des droits humains  
au ministère des Affaires étrangères :**

Bijana Stefanovska-Sekovska  
Dame Gruev 6  
1000 Skopje, Macédoine

**Télégrammes :** Head of Human Rights Unit, Bijana Stefanovska-Sekovska, Skopje, Macédoine

**Fax :** +389 23 115 790

**Courriers électroniques :** [stefanovska@mfa.gov.mk](mailto:stefanovska@mfa.gov.mk)

**Formule d'appel :** *Dear Madam,* / Madame,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 15 MARS 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*